

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 24 mai 2011

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M^{me} France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages

M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Claude G. Leduc

RÔLE

10h00

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

c.

Patrice Desrochers

courtier en assurance de dommages des entreprises,

actuellement inactif et sans mode d'exercice

N^o: 138940

Plainte n^o 2010-04-01(C)

(Audition des représentations sur sanction) (remise du 25 février 2011)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir été déclaré coupable d'infractions criminelles ayant un lien avec l'exercice de la profession (*article 149.1 du Code des professions*);
- 1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (*article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (*article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant du syndic (*article 34 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288